

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Argentario Golf Resort »

Article 1 : ORGANISATEUR

La Fédération française de golf, ci-après dénommée la ffgolf, Association sportive loi 1901, dont le siège social est situé 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex, SIRET 784 663 189 00040 organise du **9 septembre 2016 au 9 octobre 2016 inclus** un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, pour les licenciés ffgolf 2016 définis à l'article 2 du présent règlement.

Le Département Responsable du jeu-concours au sein de la ffgolf est : **Département Marketing.**

Ce jeu-concours s'intitule « Jeu-concours Argentario Golf Resort »

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participation gratuite et sans obligation d'achat.

Ce jeu-concours est réservé **aux licenciés ffgolf 2016 majeurs.**

Sont exclus **du jeu-concours** :

- Le personnel de la ffgolf, de ses filiales et du Golf National ainsi que les Membres de leur famille ;
- Les Membres du Comité Directeur ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Les dirigeants des filiales de la ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Plus généralement : toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu-concours ainsi que les membres de leur famille.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

3-1 Les modalités de participation sont disponibles :

Le règlement de ce jeu-concours est disponible :

- sur le Site Internet ffgolf ;
- Après de la ffgolf : Département Marketing-Communication 68 rue Anatole France, 92 309 Levallois-Perret Cedex ;

Il est valable du 9 septembre 2016 au 9 octobre 2016 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

3-2 Déroulement du jeu-concours:

1/ Le licencié souhaitant participer se rend sur le formulaire dédié au jeu-concours hébergé sur le site internet de la ffgolf.

2/Le participante répond à une question puis valide sa participation au présent jeu-concours en remplissant les champs suivants : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email, numéro de licence ffgolf active

3/ La ffgolf organisera au siège un tirage au sort le 10 octobre 2016 pour déterminer 1 gagnant parmi l'ensemble des participants ayant donné la bonne réponse.

Article 4 : DOTATION ET VALEUR DES LOTS

- 1) Le gagnant remportera un séjour pour 2 personnes au Argentario Golf Resort (Italie) comprenant :
- 2 nuits pour 2 personnes en chambre supérieure
 - 2 green-fees par personne pour l'Argentario Golf Club
 - 1 dîner de bienvenue pour 2 personnes au restaurant DAMA DAMA (hors boissons)
 - Les petits-déjeuners buffet
 - Accès quotidien au Wellness Center (piscine intérieure, sauna, bains turques, salle de fitness,...)
 - Accès aux terrains de tennis et practice
 - Parking

Valorisation unitaire TTC : 500 €

Le lot offert aux gagnants ne peut donner lieu de la part de celui-ci à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de son lot contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange, remboursement ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Tous frais non inclus restent à la charge exclusive du gagnant.

Article 5 : DROIT SUR LES INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles la concernant en écrivant à l'adresse du jeu-concours (ffgolf, 68 rue Anatole France, 92309 Levallois-Perret Cedex).

Les données collectées (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de licence ffgolf active) sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Elles serviront exclusivement à la ffgolf pour contacter les gagnants.

Les participants du jeu-concours ont la possibilité de refuser de communiquer leurs données personnelles. En conséquence, ils renonceront à leur participation au jeu-concours.

En application de l'article 22 III de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, la société requérante a désigné un correspondant à la protection des données à caractère personnel.

Ce Correspondant tient une liste des traitements automatisés mis en œuvre au sein de la fédération Française de Golf. C'est dans cette liste que le jeu-concours «Jeu Concours Argentario Golf Resort» a été répertorié.

Article 6 : DROITS DE L'ORGANISATEUR

Droit pour l'organisateur d'écourter, d'annuler, de prolonger l'opération en cas de force majeure, de loi, de règlement ou de jugement.

Tout avenant ainsi déposé sera mis en ligne sur le site Internet ffgolf : www.ffgolf.org et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Droit pour l'organisateur d'exclure de la participation toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement, troublant le bon déroulement du jeu-concours.

Droit pour l'organisateur de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué, ou troublé les opérations.

Droit pour l'organisateur de communiquer sur l'identité des gagnants.

Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la ffgolf ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé,
- si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, l'une ou plusieurs des journées ne pouvaient se dérouler dans les conditions prévues.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, où en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au jeu-concours entraîne :

- L'accord concernant les dispositions de l'article 5 (DROIT SUR LES INFORMATIONS NOMINATIVES)
- L'arbitrage en dernier ressort de la ffgolf pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ ou à l'application du présent règlement.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu-concours: **ffgolf, Département Marketing 68 rue Anatole France, 92309 Levallois-Perret Cedex.**

(Timbre au tarif lent en vigueur moins de 20g remboursé sur simple demande conjointe).

Le règlement du jeu-concours est également disponible (en téléchargement) sur le site Internet ffgolf : www.ffgolf.org

Article 9 : EN CAS DE FRAUDE OU SUSPICION DE FRAUDE

La ffgolf pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect.

La ffgolf est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la ffgolf ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu-concours, la ffgolf se réserve, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.